

L'ACTIVITE ET L'HABITAT

A TRAVERS LE RECENSEMENT ALGERIEN

DE 1966

par Ahmed Malek BAHRI *

L'article paru dans le précédent numéro de la revue (1) présentait l'opération du recensement algérien en elle-même et donnait quelques résultats démographiques. Nous achevons cette présentation par l'étude de l'activité et de l'habitat.

1. Activité :

La notion de population active est délicate à définir. Le recensement algérien s'est efforcé de lui donner un contenu aussi proche de la réalité nationale que possible.

A cette difficulté conceptuelle s'ajoute l'imprécision due :

— à la dynamique de la notion que ne saurait saisir, à la limite, un recensement photographié : la description de l'activité au 4 avril 1966 n'engage pas toute l'année 1966 dans une économie où prédomine encore l'agriculture.

— à la quasi-impossibilité pour certains individus de faire le point de leur situation professionnelle : activités multiples, ignorance de la branche d'activité économique, activité procurant un revenu trop bas...

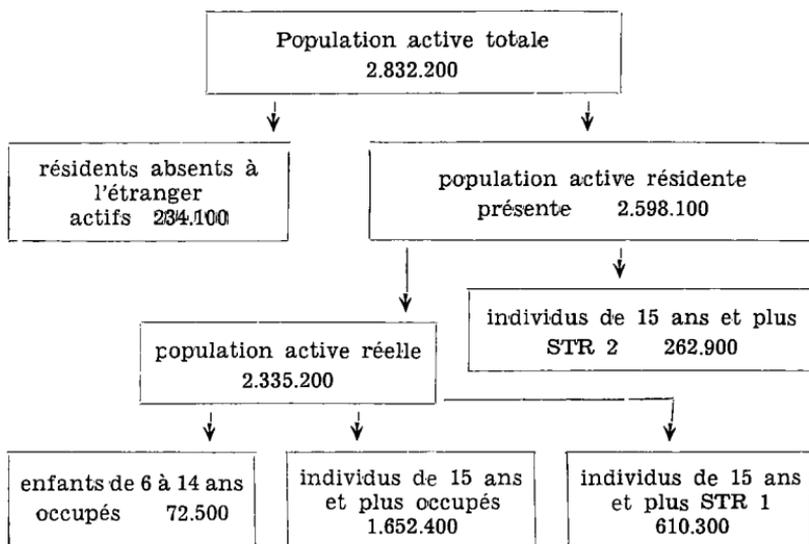
Des questions ont néanmoins été posées, relatives à l'occupation des individus de 6 ans et plus (situation individuelle), la profession exercée, le statut dans la profession, la branche d'activité économique, le statut juridique de l'établissement.

(*) Ingénieur statisticien économiste, conseiller près du commissariat national du recensement de la population.

(1) A.M. BAHRI : « *Le recensement algérien de 1966* » in *Revue Algérienne* vol. V. n° 2 juin 1968, p. 429.

1-1 *Population active :*

La population active totale comprend les catégories suivantes :



STR 1 = sans travail qui a déjà travaillé.

STR 2 = sans travail en quête du 1^o emploi.

Nous sommes conduits naturellement à évoquer la notion de chômage, complexe entre toutes :

a) a été considéré au recensement comme occupé à une activité de production ou de service, un individu de plus de 6 ans qui a travaillé au moins 6 jours au cours du mois précédant l'enquête (mars 1966).

b) sinon l'individu est soit :

- sans travail (STR) qui en cherche
- ménagère (2.877.300)
- étudiant (1.636.000)
- retraité (72.200)
- infirme (183.400)
- autre (1.720.400)

Ainsi si l'on ne tient pas compte des 2.877.300 ménagères dont quelques unes travaillent accessoirement dans l'agriculture, et qui, pour un contexte sociologique donné, ne peuvent participer directement et pleinement à la production, une première approximation du nombre de chômeurs sera donnée par l'alternative :

a) sans travail (STR1 + STR2) = 873.200

b) sans travail, après perte de l'emploi (STR1) = 610.300

A ce point le statisticien ne peut se prononcer, faute d'informations complémentaires.

1-2 Profession et catégorie socio-professionnelle :

La combinaison de la profession, de la qualification et de la situation dans la profession permet de bâtir un code des catégories socio-professionnelles, dont les grandes lignes sont les suivantes :

388.300	agriculteurs exploitants
951.300	salariés agricoles
183.800	patrons de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
36.400	professions libérales et cadres supérieurs
7.600	cadres moyens
109.000	employés
370.100	ouvriers, manœuvres
151.200	personnel des services
66.000	autres catégories
9.090.500	personnes inactives ou non classées ailleurs.

Certains observateurs font remarquer que les chiffres relatifs à l'agriculture sont en deça des données attendues. Cette remarque n'est pas dénuée de sens. Les résultats du recensement s'expliquent néanmoins par des situations irréversibles, consécutives aux bouleversements du dernier quart de siècle (exode rural) et les déclarations de quelques enquêtes qui ne font pas référence à l'agriculture.

Un autre résultat à remarquer est la faiblesse du nombre des cadres moyens, courroie de transmission essentielle entre les cadres supérieurs et les exécutants.

1-3 Branche d'activité économique :

Les premiers résultats sont les suivants :

agriculture, sylviculture, chasse et pêche	1.300.000
industries extractives	23.600
industries manufacturières	159.900
bâtiment et travaux publics	121.100
électricité, gaz, eaux, services sanitaires	11.700
commerce, banques, assurances, affaires immobilières	149.500
transports, entrepôts, communications	87.900
services gouvernementaux et autres	372.400
activités mal désignées	109.100

Ensemble 2.335.200

(Source : publication volume 2 sondage CNRP. Tableau 8, décembre 1967)

Ce que l'on appelle, à la suite de Colin Clark, le secteur tertiaire (commerce, banque, transports, services) absorbe à lui seul plus du quart de la population active. Seul le commerce emploie pratiquement autant d'individus que l'industrie manufacturière, avec respectivement 149.000 et 159.000 individus.

1-4 *Secteur juridique*

La question relative au secteur juridique des établissements est assurément la moins bien renseignée de l'ensemble du questionnaire. On a demandé aux agents recenseurs de distinguer entre les secteurs :

- public
- privé
- autogéré
- administratif

La part relative des différents secteurs est rendue de cette manière :

« Le secteur privé est important, il emploie les $\frac{3}{5}$ de la main-d'œuvre agricole et près des $\frac{3}{4}$ de celles des industries extractives et manufacturières, il joue un rôle beaucoup plus réduit pour l'électricité gaz et eaux au profit de l'état. Par ailleurs en étudiant les structures de sa main-d'œuvre, on voit qu'il domine surtout dans l'agriculture et également dans le commerce, les assurances et affaires immobilières.

« Le secteur autogéré occupe une place relativement moins importante puisqu'il emploie seulement un peu plus du dixième de la population active ; l'agriculture absorbe 70,8 % de sa main-d'œuvre, les services (hôtellerie, restaurant) 12,8 %, les industries manufacturières 10,8 % soit 94,4 % pour ces trois branches réunies.

« Les entreprises publiques concentrent donc leur main-d'œuvre surtout dans les bâtiments et travaux publics (32,0 %) et dans les transports et communications (32,8 %). Elles participent également à l'électricité gaz eaux, et aux industries extractives (respectivement 8,8 % et 5,0 %) ». (tirée de la page 11 du volume 2 sondage CNRP)

1-5 *Résidents absents et étrangers résidents :*

Pour ces 2 catégories de population, les services du recensement ont prévu une exploitation donnant quelques résultats intéressants.

Chez nos émigrés recensés (274.700) la population active réelle représente 85 % de l'effectif. Les chiffres ventilés sont affectés d'une double erreur : aléatoire et d'omission, de sorte qu'ils doivent être lus avec précaution et confrontés avec d'autres sources. Il n'en ressort pas moins une très forte proportion d'ouvriers et de manœuvres : 131.800 sur 234.100 actifs.

Parmi les 186.300 étrangers résidents, on a dénombré près de :

- 11.000 cadres supérieurs et professions libérales
- 14.200 cadres moyens
- 86.500 personnes inactives
- 34.300 enfants de moins de 6 ans.

Compte tenu seulement des 65.500 étrangers actifs, près de 25.600 occupent un poste de cadre supérieur de profession libérale ou de technicien.

Cette main-d'œuvre est employée par ordre d'importance par :

- services gouvernementaux 28.000
- l'industrie et le bâtiment 13.500
- le commerce, transports, banques, assurances 10.300
- l'agriculture 7.300

2. L'habitat

Lorsqu'un recensement des personnes est bien mené, celui de l'habitat ne pose pas de difficultés particulières.

La définition du logement retenu est la suivante : le logement est un lieu clos et couvert, prévu pour l'habitation ; on y accède sans être obligé de traverser un autre logement.

Un ou plusieurs logements constituent une *construction* qui donne sur l'extérieur, indépendante d'une autre construction, et qui se caractérise accessoirement par son style, son âge.

Hormis le cas des *constructions* particulières (baraques, bidonvilles, tentes, troglodytes et autres), le principal des questions du recensement intéresse les éléments de confort des constructions ordinaires.

2-1 Type de construction :

On a dénombré près de 204.300 constructions particulières et 1.339.100 constructions ordinaires. Parmi ces dernières, près de la moitié, soit 43 %, date d'avant 1945 75 % des constructions sont en dur. Le type de construction traditionnelle, basse, avec ouvertures vers l'intérieur prédomine :

- 5 % des constructions ont plus d'un étage
- 60 % des constructions sont ouvertes vers l'intérieur.

2-2 Dimension des logements :

1.132.000 (85 %) des constructions ordinaires disposent d'1 logement

- 155.900 (12 %) » » » de 2 ou 3 »
- 51.200 (3 %) » » » de 4 logements ou plus

L'ensemble des logements des constructions ordinaires s'élève à 1.777.800 se répartissant en

- 606.800 (34 %) logements d'une pièce
- 916.900 (52 %) logements de 2 ou 3 pièces
- 198.300 (11 %) logements de 4 ou 5 pièces
- 55.800 (3 %) logements de 6 pièces ou plus.

La plupart des logements (844.000) réservent une pièce à usage exclusif de cuisine.

2-3 Occupation des logements :

Au moment du recensement, on a dénombré 182.000 constructions vides, dont la plupart (97 %) sont à un seul logement (176.500). Dans cette catégorie sont incluses les résidences secondaires, les maisons de campagne, les constructions en voie d'achèvement... Le nombre total des logements vides est de 281.200.

Parmi les logements habités (1.977.000, y compris les logements de constructions particulières).

- 5 % (97.900) sont occupés par 1 personne
- 19 % (398.800) sont occupés par 2 ou 3 personnes
- 25 % 501.100) sont occupés par 4 ou 5 personnes
- 38 % (749.300) sont occupés par 6 à 9 personnes
- 13 % (249.900) sont occupés par 10 personnes ou plus.

2-4 Confort

Contrairement au recensement tunisien de mai 1936, celui de l'Algérie présente une liste minimale des éléments de confort :

2-4-1 Eau courante :

Parmi les 1.777.800 logements, 660.100 disposent d'eau courante, disponible dans le logement même (401.400) ou dans la construction (259.700). Le réseau public en dessert 620.200 et le réseau privé un peu moins de 30.000. Les autres logements s'approvisionnent pour :

- 443.400 à la fontaine publique
- 264.000 au puits
- 248.400 à la source
- 163.900 ailleurs ou n'ont rien déclaré.

2-4-2 Installation sanitaire :

Seulement 848.900 logements possèdent un cabinet d'aisance soit dans le logement même (372.000) soit dans la construction (476.900).

La popularité du bain public explique sans doute le nombre faible de logements munis de salles de bains ou de douches : 213.600.

2-4-3 *Electricité et gaz :*

Il est intéressant de suivre la pénétration de l'électricité et du gaz dans les campagnes en regardant le tableau suivant, donnant les logements en fonction de la dispersion géographique :

Dispersion	LOGEMENTS AVEC				
	Nombre de logements	Electricité et gaz	Electricité seulement	Gaz seulement	Rien et non déclaré
Chefs-lieux département	365.500	213.200	82.200	12.900	57.200
Chefs-lieux arrondis ..	234.500	90.300	39.900	25.300	79.000
Chefs-lieux commune ..	263.500	68.300	36.700	30.400	128.100
Autres agglomérations ..	229.300	20.100	15.200	24.700	169.300
Eparse	685.000	5.700	11.600	24.000	643.700
Ensemble	1.777.800	397.600	165.600	117.300	1.077.300

Pour clore ce bref aperçu, insistons sur la richesse des données recueillies par le recensement. Le programme d'exploitation prévoit le croisement de la plupart des critères par deux, ou quelquefois par trois, au niveau des départements pour le sondage 10 %, au niveau des arrondissements, des communes, de certaines agglomérations urbaines, pour l'exhaustif.

Il n'est pas un renseignement intéressant figurant sur le questionnaire qui n'ait fait l'objet de dépouillement, de sorte que le chercheur d'information peut être assuré de trouver des éléments d'analyse qui lui conviennent.

Enfin, le C.N.R.P. a entamé un riche programme de cartographie démo-économique, qui servira de filigrane à des études régionales, d'aménagement, d'urbanisme et préparera le matériel à un atlas algérien, dont le manque se fait sentir chez tous.